

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°61-2026

Objet : Coupure circulation temporaire

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'autorisation de stationnement de l'entreprise MANIVIT réalisant les travaux de rénovation de l'école pour une livraison de béton 15, avenue de la Gare à LA CHAISE-DIEU,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de cette livraison.

ARRETE

Article 1: La Mairie de LA CHAISE DIEU autorise l'entreprise MANIVIT à interrompre la circulation pendant la livraison du béton le 12 juin de 15h00 à 17h00 Avenue de la gare de la boulangerie au croisement avec le rue des fossés.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 12 Juin 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of La Chaise-Dieu. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU' at the top and '(Loire)' at the bottom, with a central emblem. A dark ink signature, which appears to be 'AS', is written over the seal and extends to the right.